



Assemblée générale 2026 de la coordination régionale LPO Pays de la Loire
- Photo © Mickaël Potard - LPO

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'assemblée générale de la Coordination régionale LPO Pays de la Loire s'est déroulée le 29 mai dernier. L'occasion de dresser le bilan de notre année 2025. Voici le rapport moral que j'ai pu y présenter.

Le rapport d'activités de la Coordination régionale LPO Pays de la Loire, c'est une nouvelle fois celui du travail régional de la LPO, en partenariat avec MNE pour le département de la Mayenne, qui est pensé, programmé et réalisé de manière collective. C'est aussi un travail de chef de file biodiversité, qui permet de mobiliser des associations partenaires sur certains programmes, en fonction des compétences et des territoires.

L'année 2025 a encore été une année riche en activité pour notre équipe salariée et notre CA. Une année qui, de nouveau, se termine avec un résultat financier positif, malgré les difficultés conjoncturelles que je vous avais annoncées en 2024, et qui se sont confirmées en 2025.

Car, oui, nous sommes bel et bien rentrés dans la zone annoncée de turbulences politiques, de restrictions budgétaires et de défiance globale du monde associatif, notamment naturaliste. Ce qui nous oblige à faire preuve de toujours plus d'audace et d'innovation dans nos modes d'actions.

Mais en Pays de la Loire, la LPO tient sa place, 1^{ère} association de protection de la nature en nombre de membres adhérents et d'effectif salarié, ceci nous permettant de développer une expertise reconnue et sollicitée par nos partenaires.

C'est dans ce contexte que s'ouvre, je vous en avais parlé l'an passé, le processus de fusion de notre réseau en Pays de la Loire. Oui, de fusion, c'est-à-dire d'une association LPO unifiée pour la région des Pays de la Loire.

Sous l'impulsion et avec le soutien de la LPO France, il s'agit certainement là du défi le plus important qui se présente à nous, depuis la création de la Coordination régionale LPO Pays de la Loire en 2008.

Après avoir pris le temps en 2025 de nous rencontrer, de nous mieux nous connaître, d'exprimer nos attentes et nos doutes, nous entrons désormais concrètement dans la construction d'un processus de fusion, perspective sur laquelle chacun de nos CA départementaux doit se positionner d'ici fin octobre 2026.

Une fusion pour répondre à l'organisation nationale de la LPO, pour simplifier notre fonctionnement administratif, mais également pour une meilleure visibilité auprès de nos partenaires et des acteurs de la société civile.

Mais une fusion surtout pour plus d'efficacité dans notre action en faveur de la biodiversité en Pays de la Loire, ainsi que pour fédérer encore plus d'adhérents et d'adhérentes et accroître encore un peu plus le poids et l'importance de la LPO sur le territoire national.

Pour tout le travail accompli en 2025, je voudrais remercier le CA et l'équipe salariée de la Coordination régionale, remercier l'ensemble du réseau régional élus, bénévoles et équipes salariées pour le déploiement des actions et la contribution à l'animation de notre réseau.



Sortie lors de l'assemblée générale 2026
- Photo © Mickaël Potard - LPO

MOT DE LA PRÉSIDENTE (SUITE)

Un grand merci également à tous nos partenaires financiers publics, notamment la DREAL et le Conseil régional des Pays de la Loire, ainsi qu'à nos partenaires privés et mécènes, dont le soutien est précieux pour mener à bien nos actions.

Merci aussi à nos partenaires associatifs, éternels compagnons de route au chevet du vivant.

Reine DUPAS,
Présidente

de la Coordination régionale LPO Pays de la Loire

VIE DE L'ASSO

Projet de fusion LPO en Pays de la Loire

Où en est-on ?

Comme nous l'avons déjà précédemment communiqué, le sujet d'une fusion de notre réseau LPO en Pays de la Loire est de nouveau en discussion.

En juin 2024, la LPO France et la Coordination régionale LPO en Pays de la Loire se sont réunies afin "d'impulser une dynamique en faveur d'une régionalisation des associations en Pays de la Loire".

En mars 2025, à Ancenis, les conseils d'administration (CA) des quatre associations locales LPO 44/49/72/85, de la Coordination Régionale et de Mayenne Nature Environnement (MNE) se sont retrouvés pour faire plus ample connaissance et discuter de certaines perspectives.

Puis en septembre 2025, lors de la journée du réseau LPO Pays de la Loire et MNE, a été prise la décision d'associer les représentants et représentantes des équipes salariées à la réflexion sur la fusion.

En décembre 2025, un courrier reçu du Président de la LPO France, sollicitait "chaque conseil d'administration des associations LPO présentes dans la région Pays de la Loire pour que ceux-ci se déterminent avant le 30 juin 2026 pour ou contre la création d'une organisation régionale LPO unique en Pays de la Loire".

En janvier 2026, à l'occasion du Congrès National LPO France qui s'est tenu à Rouen, a été organisée une rencontre entre les membres élus et directions des associations locales LPO en Pays de la Loire et leurs homologues des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté, afin de recueillir leur retour d'expériences quant à leur fusion.

En février 2026, nos associations en Pays de la Loire, par courrier à destination du Président de la LPO France, ont pris l'engagement :

- d'accélérer la réflexion pour un projet associatif commun unique,
- de créer un COPIL associant administrateurs et directeurs,
- de réunir ce COPIL mensuellement pour la rédaction d'un document socle définissant les conditions nécessaires à la réussite collective du projet (politique, RH, organisationnel,...),
- que chaque conseil d'administration des associations locales LPO des Pays de la Loire apporte à la LPO France une réponse pour ou contre la création d'une organisation régionale LPO unique en Pays de la Loire, au plus tard le 30 octobre 2026.

La LPO France a accepté de repousser la date butoir de réponse du 30 juin 2026 au 30 octobre 2026.

La décision des CA est préparée par des débats au sein d'un Comité de Pilotage (COPIL) associant représentants des CA et des équipes salariées. Les réunions sont mensuelles. MNE y participe à titre consultatif.

Un accompagnement extérieur a été souscrit pour favoriser les échanges et la synthèse, et pris en charge par la LPO France à hauteur de 50 %.

A chaque réunion du COPIL, une thématique est abordée :

- Ressources Humaines
- Vie Associative
- Finances
- Gouvernance
- Axes stratégiques, missions locales.

La méthodologie repose sur la base de grilles "SWOT" (analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces d'un projet de fusion). La dernière session d'octobre doit faire l'objet d'une synthèse. Un document socle des conclusions du COPIL sera adressé aux CA des associations locales LPO pour une prise de position éclairée lors de leur vote "pour ou contre la création d'une organisation régionale LPO unique en Pays de la Loire".

Mickaël POTARD



*CEdicnème criard, une des espèces suivies de près en 2025
- Photo © Bob Aublin*

VIE DE L'ASSO (SUITE)

Retour sur l'Assemblée Générale

Le 29 Mai dernier, s'est tenue à Rablay-sur-Layon (49), l'assemblée générale de la Coordination régionale LPO Pays de la Loire, qui clôturait la série des AG de nos associations locales LPO 44, 49, 72, 85 et de nos partenaires MNE en Mayenne.

L'occasion de retracer l'activité régionale 2025, en présence notamment de Vanessa Lorigou - Boyeldieu directrice générale de la LPO France, de Xavier Hindermeyer de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Pays de la Loire, de Gaël Thomas et Bruno Trias d'Enedis Pays de la Loire, de Romain Fonteneau de l'Union Régionale des CAUE Pays de la Loire, ainsi que des représentants et représentantes de Terre de Liens Pays de la Loire, de Passeurs de Terres, de FNE Pays de la Loire et de l'URCPIE, qui nous ont fait l'honneur de leur intervention en soutien de la LPO en Pays de la Loire.

Après un déjeuner convivial à l'Auberge du Layon, quelques téméraires ont bravé la canicule pour aller découvrir les plantations et créations de mares pilotées par notre collègue Benoit Marchadour en lien avec la CAB Pays de la Loire et des viticulteurs bios du Layon, dans le cadre d'un GIEE.

Merci à tous nos partenaires présents, à tous les bénévoles et collègues des équipes salariées, qui font de la LPO la 1^{ère} association de protection de la nature en Pays de la Loire en nombre de membres, de nombre de salariés et salariées et de diversité d'actions en faveur de la nature.

Mickaël POTARD



*Mare réalisée par le GIEE du Layon
- Photo © Mickaël Potard - LPO*

Bilan d'activités 2025

de la coordination régionale LPO Pays de la Loire



disponible sur paysdelaloire.lpo.fr

Partenariat avec l'entreprise CHARIER

Le groupe CHARIER est une entreprise nationale d'aménagement du territoire, ayant son siège social en Pays de la Loire, avec une offre multi-métiers dans le secteur des travaux publics et des matériaux, du paysage et du génie écologique.

Face aux pressions croissantes pesant sur la biodiversité, le groupe Charier a décidé de prolonger son engagement environnemental, en faveur de la biodiversité, en bénéficiant de l'expertise et des actions de la LPO France et des LPO locales présentes sur son territoire, à savoir en Pays de la Loire, Bretagne, Ile de France et Nouvelle-Aquitaine.

Deux conventions, l'une de partenariat, l'autre de mécénat à destination du programme agriculture-biodiversité de la LPO en Pays de la Loire ont ainsi été signées le 17 mars 2026 entre Charier et la LPO France.

Parmi les actions qui seront déclinées dès 2026 en Pays de la Loire :

- Recommandations pour une gestion favorable à la biodiversité des espaces végétalisés du siège social Charier à Couëron (44)
- Sensibilisation à la biodiversité auprès des équipes Charier (équipes terrain, conducteurs de travaux ...) et entreprises affiliées (EFFIVERT,...)
- Accompagnement de la stratégie d'entreprise Charier (diagnostic initiaux, définition d'indicateurs, élaboration d'un plan d'actions...)

Mickaël POTARD



Hirondelle de fenêtre, espèce liée au bâti, désormais classée NT dans la liste rouge des Pays de la Loire - Photo © Matthieu Vaslin

AMÉLIORATION ET PARTAGE DES CONNAISSANCES

Liste Rouge des Oiseaux en Pays de la Loire

La coordination régionale LPO Pays de la Loire coordonne la mise à jour de la Liste Rouge des oiseaux en Pays de la Loire.

Ce travail, débuté en 2024, s'appuie sur un comité d'évaluation composé d'ornithologues provenant de toute la région. Le principe est d'évaluer le risque de disparition des espèces en les confrontant à différents critères de la méthodologie UICN. Pour cela, toutes les informations disponibles, notamment celles collectées par les réseaux de bénévoles (données opportunistes, suivis spécifiques, enquêtes régulières, etc.), sont synthétisées. Ainsi, sont estimés les effectifs et leur répartition sur le territoire et est appréhendée l'évolution des populations. Au final, les espèces sont classées dans différentes catégories dont certaines (vulnérable, en danger et en danger critique) alertent sur le risque de disparition à moyen terme.

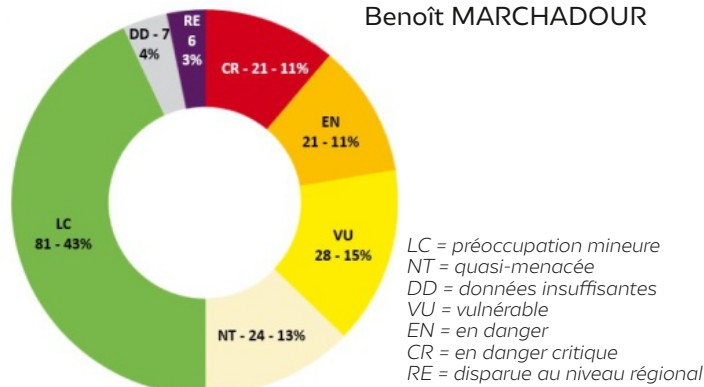
Dans un premier temps, l'évaluation a concerné les populations nicheuses alors qu'elle est toujours en cours pour les populations hivernantes et de passage.

Les résultats obtenus montrent que **parmi les 209 espèces nicheuses dans les Pays de la Loire, 37 % sont menacées de disparition.**

Ce chiffre est particulièrement important puisqu'il était de 31 % en 2014 !

L'ensemble de la Liste Rouge sera prochainement publiée et accessible sur notre site Internet.

Benoît MARCHADOUR



Répartition des espèces par catégorie UICN selon les résultats obtenus de l'évaluation des populations nicheuses d'oiseaux. Pour chaque catégorie, le nombre d'espèces et la proportion que représente cette catégorie sont indiqués.

Plus d'infos sur paysdelaloire.lpo.fr

BIODIVERSITÉ ET PATRIMOINE BÂTI

Les espèces liées au bâtiment ont leur plateforme !

Afin de faciliter la prise d'information par les professionnels du bâtiment et les particuliers réalisant des travaux, la LPO Pays de la Loire a conçu une plateforme web sur la thématique de l'intégration de la biodiversité dans le cadre de travaux :

batiment-et-biodiversite.fr



La plateforme vise à :

- Présenter la démarche à suivre pour réaliser des travaux sur un espace considéré (façade, toiture, combles perdus, etc.) ;
- Réunir des fiches techniques permettant de réaliser des aménagements dans le cadre de travaux ou sur un bâtiment existant hors travaux ;
- Présenter les espèces liées au bâti, les enjeux et la réglementation associée ;
- Lister les contacts régionaux pour la réalisation d'un accompagnement biodiversité ;
- Réunir les ressources bibliographiques sur le sujet.

La plateforme a été réalisée avec le soutien de la DREAL des Pays de la Loire, du Conseil régional des Pays de la Loire et du Groupe ISORE.

Cet outil web a été réalisé avec l'entreprise E-lito pour le développement et l'agence d'éco-communication Les pieds sur terre du point de vue graphique.

N'hésitez-pas à diffuser aux professionnels du bâtiment et aux collectivités !

Valentin MAUGARD